

Longueuil, le 10 juillet 2024

AVIS AUX ÉLEVEURS, TRANSPORTEURS DE PORCS ET ABATTOIRS

MISE À JOUR DE LA TARIFICATION POUR LE TRANSPORT INTERRÉGIONAL

Madame, Monsieur,

Veillez noter que la période d'application du tarif pour le transport interrégional actuelle viendra à échéance ce samedi 13 juillet. Le nouveau tarif interrégional sera alors fixé à 0,0181 \$/km/porc, et ce pour la période du 14 juillet au 12 octobre 2024.

Tableau du prix du carburant et de la tarification du transport supplémentaire par trimestre.

Période de référence pour le prix du carburant	Prix du carburant cardlock avant taxes \$/litre	Période d'application de la tarification	Tarification interrégionale \$/km/porc
Juillet à octobre 2024	1,5320	14 juillet au 12 octobre 2024	0,0181
Avril à juillet 2024	1,6004	14 avril au 13 juillet 2024	0,0184

Enfin, rappelons que, comme stipulé dans la Convention, le coût de transport des porcs de proximité vers l'abattoir le plus près est assumé par les éleveurs. Lorsque les porcs de proximité sont assignés à un abattoir autre que l'abattoir le plus proche du site de production de l'éleveur, l'abattoir auquel ces porcs sont assignés devient responsable des coûts supplémentaires de transport. Cette partie du coût de transport ainsi assumée par un acheteur est établie et déterminée conformément au tarif et aux distances applicables.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Service à la clientèle au 1 800 363-7672 ou par courriel à miseenmarche@leseleveursdeporcs.quebec.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Daniel Hudon
Conseiller à la Mise en marché